

Date de révision 07/19/2023

Date d'impression 10/12/2024

#### **SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : ECTR-FC 80/20 Comp. B

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Nom de la compagnie : www.sika.ca

Canada

Pointe-Claire, QC H9R 4A9

601, avenue Delmar Sika Canada Inc.

Téléphone : (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé : (514) 694-2792

Adresse de courrier électro-

nique

ehs@ca.sika.com

Numéro de téléphone en cas :

d'urgence

CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)

Utilisation recommandée du produit chimique et restric-

tions d'utilisation

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du

produit.

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 3

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 4

Corrosion de la peau : Catégorie 1B

Dommages occulaires

graves

Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1A

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

Catégorie 3 (Appareil respiratoire)



Date de révision 07/19/2023

Date d'impression 10/12/2024

tion unique

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger









Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité

### Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer



Date de révision 07/19/2023

Date d'impression 10/12/2024

la bouche.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

#### **Entreposage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

## Étiquetage supplémentaire

Il n'y a pas d'ingredients de toxicité aiguë inconnue utilisée dans un mélange à une concentration >= 1%.

#### **Autres dangers**

Inconnu.

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants

Nom Chimique	No. CAS	Classification	Concentra- tion (% w/w)
2-pipérazine-1-yléthylamine	140-31-8	Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361	>= 30 - < 60



Date de révision 07/19/2023

Date d'impression 10/12/2024

		STOT RE 1; H372	
4-nonylphénol, ramifié	84852-15-3	Acute Tox. 4; H302	>= 10 - < 30
		Skin Corr. 1B; H314	
		Eye Dam. 1; H318	
		Repr. 2; H361	
4,4'-isopropylidenediphénol	80-05-7	Eye Dam. 1; H318	>= 10 - < 30
		Skin Sens. 1; H317	
		Repr. 1B; H360	
		STOT SE 3; H335	
Polyoxypropylènediamine	9046-10-0	Skin Corr. 1C; H314	>= 5 - < 10
		Eye Dam. 1; H318	
benzyldiméthylamine	103-83-3	Flam. Liq. 3; H226	>= 5 - < 10
		Acute Tox. 4; H302	
		Acute Tox. 3; H331	
		Acute Tox. 4; H312	
		Skin Corr. 1B; H314	
3-aminométhyl-3,5,5-	2855-13-2	Acute Tox. 4; H302	>= 1 - < 5
triméthylcyclohexylamine		Skin Corr. 1B; H314	
		Eye Dam. 1; H318	
		Skin Sens. 1A; H317	
alcool benzylique	100-51-6	Acute Tox. 4; H302	>= 1 - < 5
		Acute Tox. 4; H332	
		Eye Irrit. 2A; H319	
Adduct IA (epoxy amine adduct)	68609-08-5	Acute Tox. 4; H302	>= 1 - < 5
		Skin Sens. 1; H317	
3-azapentane-1,5-diamine	111-40-0	Acute Tox. 4; H302	>= 0.1 - < 1
		Acute Tox. 2; H330	
		Acute Tox. 4; H312	
		Skin Corr. 1B; H314	
		Skin Sens. 1; H317	
		STOT SE 3; H335	
2-(2-aminoéthylamino)éthanol	111-41-1	Skin Corr. 1B; H314	>= 0.1 - < 1
		Eye Dam. 1; H318	
		Skin Sens. 1; H317	
		Repr. 1B; H360	
		STOT SE 3; H335	

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

## **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la

peau

Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les corro-



Date de révision 07/19/2023

Date d'impression 10/12/2024

sions cutanées non traitées donnent des blessures qui guéris-

sent lentement et difficilement.

En cas de contact avec les

yeux

L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à

provoquer des lésions irréversibles et la cécité.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Retirez les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Les dommages à la santé peuvent être retardés.

effets corrosifs effets irritants

effets sensibilisants

effets toxiques pour la reproduction

Gêne gastro-intestinale

Toux

Troubles respiratoires Réactions allergiques

Dermatite

Troubles cutanés

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

Provoque de graves brûlures.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

#### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction inadé-

quats

Eau

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller

et répandre l'incendie.

Autres informations : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.



Date de révision 07/19/2023

Date d'impression 10/12/2024

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Enlever toute source d'allumage.

Refusez l'accès aux personnes non protégées.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones en contrebas.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/

des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Prendre les mesures nécessaires contre les décharges élec-

trostatiques.

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition profession-

nelle (voir le chapitre 8).

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est

utilisé.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges



Date de révision 07/19/2023

Date d'impression 10/12/2024

électrostatiques.

Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être

sous pression.

Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne doivent pas

être exposées à ce produit.

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflam-

mation des vapeurs organiques).

Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipula-

tion des produits chimiques.

Conditions de stockage

sures

Garder dans le contenant original.

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Stocker conformément à la réglementation locale.

Matières à éviter : Produits explosifs

Agents d'oxydation Gaz toxiques

Produit dangereux lorsqu'il est mouillé

Solides inflammables Peroxydes organiques Liquides toxiques

Substances spontanément combustibles

#### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
3-azapentane-1,5-diamine	111-40-0	TWA	1 ppm 4.2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	1 ppm	CA BC OEL
		VEMP	1 ppm 4.2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	1 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.

Les mesures d'ingénierie doivent contrôler les concentrations de gaz, de vapeurs et de poussière en dessous de tout seuil

Sika<sup>®</sup>

Date de révision 07/19/2023

Date d'impression 10/12/2024

minimal d'explosivité.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

Protection des mains : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des

gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout

temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Protection des yeux : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des

lunettes protectrices conformes aux normes et règles ap-

prouvées doivent être portées.

Protection de la peau et du

corps

Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spé-

cificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

la manipulation du produit.

N'enlever la protection respiratoire et la protection de la peau/des yeux que lorsque les vapeurs ont été évacuées de

la zone.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protec-

tion avant d'entrer dans les zones à manger.

Se laver à fond après manipulation.

#### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide visqueux

Couleur : clair

Odeur : type amine

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

## Fiche de Données de Sécurité

# ECTR-FC 80/20 Comp. B



Date de révision 07/19/2023

Date d'impression 10/12/2024

Point/intervalle de fusion /

Point de congélation

: Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 53 °C (> 127 °F)

(Méthode: vase clos)

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : 0.1 hPa

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.02 g/ml (23.7 °C (74.7 °F))

Solubilité

Solubilité dans l'eau : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 1300 mm2/s (23.7 °C (74.7 °F))

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Teneur en COV (Composés

organiques Volatils)

5 g/l

A+B combinés



Date de révision 07/19/2023

Date d'impression 10/12/2024

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Ce produit est chimiquement stable.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Donnée non disponible

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

#### **Composants:**

## 2-pipérazine-1-yléthylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 2,097 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): env. 866 mg/kg

4-nonylphénol, ramifié:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 1,412 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): 3,160 mg/kg

Polyoxypropylènediamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 2,880 mg/kg

benzyldiméthylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 579 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2.05 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): 1,477 mg/kg

## 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

## Fiche de Données de Sécurité

# ECTR-FC 80/20 Comp. B



Date de révision 07/19/2023

Date d'impression 10/12/2024

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 1,030 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 10 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 - 5,000 mg/kg

alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 1,620 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.178 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Adduct IA (epoxy amine adduct):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat, femelle): 300 - 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

3-azapentane-1,5-diamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 1,553 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0.071 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): 1,045 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque de graves brûlures.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

IARC Sans objet

OSHA Sans objet

NTP Sans objet



Date de révision 07/19/2023

Date d'impression 10/12/2024

#### Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

## STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

### STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Une fois sensibilisé, une réaction allergique grave peut survenir même lors d'une exposition de faible niveau.

## Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

## **Composants:**

### 2-pipérazine-1-yléthylamine:

Toxicité pour les poissons CL50 (Poissons): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

### 4-nonylphénol, ramifié:

### 4,4'-isopropylidenediphénol:

## Polyoxypropylènediamine:

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capri-

cornutum)): 15 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 80 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

## 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité pour les

ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 10 -

algues/plantes aquatiques 100 mg/l

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 1.5 mg/l

alcool benzylique:

Toxicité pour les poissons CL50 (Poissons): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

les autres invertébrés aqua-Durée d'exposition: 48 h

tiques



Date de révision 07/19/2023

Date d'impression 10/12/2024

## Adduct IA (epoxy amine adduct):

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capri-

cornutum)): 3.13 mg/l

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1.62 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.75 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

## Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique sup-

plémentaire

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précau-

tions d'usage.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

égouts et cet conduits d'évacuation.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes

quantités.

Substance polluante dans l'eau.

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-

produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les

autorités locales.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une instal-

lation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.



Date de révision 07/19/2023

Date d'impression 10/12/2024

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### Réglementations internationales

**IATA-DGR** 

UN/ID No. : UN 2735

Nom d'expédition : Amines, liquid, corrosive, n.o.s.

(4-nonylphenol, branched, 3-aminomethyl-3,5,5-

trimethylcyclohexylamine)

Classe : 8 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Corrosive

Instructions de conditionne- : 856

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

: 852

ment (avion de ligne)

**Code IMDG** 

No. UN : UN 2735

Nom d'expédition : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(4-nonylphenol, branched, 3-aminomethyl-3,5,5-

trimethylcyclohexylamine)

Classe : 8
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B
Polluant marin : oui

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

**TDG** 

No. UN : UN 2735

Nom d'expédition : AMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A.

(4-nonylphénol, ramifié, 3-aminométhyl-3,5,5-

triméthylcyclohexylamine)

Classe : 8
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
Code ERG : 153
Polluant marin : non

## Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

#### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

#### Liste canadiennes

La ou les substances suivantes sont assujetties à une déclaration de nouvelle activité importante:



Date de révision 07/19/2023

Date d'impression 10/12/2024

oxyde de propylène 75-56-9 $\alpha$ -Chlorotoluène 100-44-7

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

ADR : Accord européen relatif au transport international des mar-

chandises Dangereuses par Route

CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived no-effect level

EC50 : Half maximal effective concentration GHS : Globally Harmonized System

IATA : International Air Transport Association

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

LD50 : Median lethal dosis (the amount of a material, given all at

once, which causes the death of 50% (one half) of a group of

test animals)

LC50 : Median lethal concentration (concentrations of the chemical in

air that kills 50% of the test animals during the observation

period)

MARPOL : International Convention for the Prevention of Pollution from

Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978

OEL : Occupational Exposure Limit

PBT : Persistent, bioaccumulative and toxic PNEC : Predicted no effect concentration

REACH : Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament

and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency

SVHC : Substances of Very High Concern

vPvB : Very persistent and very bioaccumulative

### Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter,

## Fiche de Données de Sécurité

## ECTR-FC 80/20 Comp. B



Date de révision 07/19/2023

Date d'impression 10/12/2024

ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

Date de révision : 07/19/2023 Format de la date : mm/jj/aaaa

Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.

Numéro de produit : 719,135

CA/3F